

les six mois d'été seulement, de la lumière du Soleil, au lieu de celle des chandelles & des bougies; & voilà, Messieurs, la découverte que j'annonce & la réforme que je propose.

... QUI REPRÉSENTENT UNE SOMME CONSIDÉRABLE

Pour comprendre la pertinence de ce calcul, il faut savoir qu'à cause de l'incommodité d'avoir à allumer une bougie dans l'obscurité si l'on devait se lever, une ou plusieurs bougies brûlaient toute la nuit dans les appartements, et aussi longtemps que les occupants n'avaient pas ouvert leurs volets, que Franklin suppose étanches à la lumière. Il existait même des bougies destinées à cet usage, dites «bougies de nuit» ou «de veille». Le physicien Henri Louis Duhamel du Monceau décrivait déjà ces bougies et leur fabrication en 1762, dans *L'Art du cirier*: «Tout le monde connaît l'usage de cette espèce de bougies, & sait qu'on les plonge perpendiculairement dans l'eau avant de les allumer; ce qui prolonge leur durée [...] Ces bougies étant destinées à brûler toute la nuit, on proportionne leur longueur à la durée des nuits d'été ou d'hiver.»

Franklin entreprend donc de prouver que, s'il s'agit littéralement d'économies de bouts de chandelles, celles-ci représentent en réalité une somme considérable. Notons que Franklin évoque conjointement «bougies & chandelles» ou «cire & suif» par souci de précision, car le vocabulaire de l'époque distinguait les chandelles de suif, relativement bon marché mais fumeuses et malodorantes, des bougies de cire en usage dans les milieux plus aisés, apparues bien plus tard.

Cependant, le résultat du calcul est amplifié par les présupposés de Franklin, comme considérer que tous les Parisiens dorment dans des chambres dont les fenêtres sont munies de volets, ce qui est certainement loin d'être le cas, ou encore l'exagération des sept heures pendant lesquelles ils dormiraient quotidiennement après le lever du jour, et ceci du 20 mars au 20 septembre. Il aurait même dû obtenir un résultat encore un peu supérieur si, dans l'intervalle entre ces deux dates, sous-entendu de midi à midi, il avait compté correctement 184 nuits au lieu de 183. Cela dit, comme la population de Paris était d'environ 600 000 habitants à l'époque, le nombre de >

LETTRE D'UN ABONNÉ ANONYME

Messieurs, Vous nous faites souvent part des découvertes nouvelles; permettez-moi de vous en communiquer une dont je suis moi-même l'Auteur, & que je crois pouvoir être d'une grande utilité. Je passais, il y a quelques jours, la soirée en grande compagnie, dans une maison où l'on essayait les nouvelles lampes de M^{re} Quinquet & l'Ange; on y admirait la vivacité de la lumière qu'elles répandent, mais on s'occupait beaucoup de savoir si elles ne consumaient pas encore plus d'huile que les lampes communes, en proportion de l'éclat de leur lumière, auquel cas on craignît qu'il n'y eût aucune épargne à s'en servir. Personne de la compagnie ne fut en état de nous

tranquilliser sur ce point, qui paraissait à tout le monde très important à éclaircir, pour diminuer, disait-on, s'il était possible, les frais des lumières dans les appartements, dans un temps où tous les autres articles de la dépense des maisons augmentent si considérablement tous les jours.

Je remarquai, avec beaucoup de satisfaction, ce goût général pour l'économie; car j'aime infiniment l'économie. Je rentrai chez moi & me couchai vers les trois heures après-midi, l'esprit plein du sujet qu'on avait traité. Vers les six heures du matin, je fus réveillé par un bruit au-dessus de ma tête, & je fus fort étonné de voir ma chambre très éclairée. Encore moitié endormi, j'imaginai d'abord qu'on y avait allumé une douzaine de lampes de M. Quinquet; mais en me frottant les yeux, je reconnus distinctement que la lumière entraînait par mes fenêtres. Je me levai pour savoir d'où elle venait, & je vis que le soleil s'élevait à ce moment même des bords de l'horizon, d'où il versait abondamment ses rayons dans ma chambre, mon domestique ayant oublié

de fermer mes volets. Je regardai mes montres, qui sont fort bonnes, & je vis qu'il n'était que six heures; mais trouvant extraordinaire que le soleil fût levé de si bon matin, j'allai consulter l'Almanach, où l'heure du lever du soleil était en effet fixée à six heures précises pour ce jour-là. Je poussai un peu plus loin ma recherche, & je lus que cet astre continuerait de se lever tous les jours plus matin jusqu'à la fin du mois de Juin; mais qu'en aucun temps de l'année il ne retardait son lever jusqu'à huit heures. Vous avez sûrement, Messieurs, beaucoup de Lecteurs des deux sexes qui, comme moi, n'ont jamais vu le soleil avant onze heures ou midi, & qui lisent bien rarement la partie astronomique du calendrier de la Cour; je ne doute pas que ces personnes ne soient aussi étonnées d'entendre que le soleil se lève de si bonne heure, que je l'ai été moi-même de le voir. Elles ne le seront pas moins de m'entendre assurer qu'il donne la lumière au même moment où il se lève; mais j'ai la preuve du fait. Il ne m'est pas possible d'en douter. Je suis témoin oculaire de



ce que j'avance, & en répétant l'observation les trois jours suivants, j'ai obtenu constamment le même résultat. Je dois cependant vous dire, que lorsque j'ai fait part de ma découverte dans la société, j'ai bien démêlé dans la contenance & à l'air de beaucoup de personnes un peu d'incrédulité, quoiqu'elles aient eu assez de politesse pour ne pas me le témoigner en termes exprès. [...] J'ai l'honneur d'être, &c., Un Abonné. Journal de Paris, 26 avril 1784.

> familles retenu par Franklin est plausible et, à raison de 20 sols par livre tournois, son calcul est arithmétiquement exact.

Afin d'inciter les Parisiens à se lever plus tôt, Franklin suggère trois «règlements» que pourraient adopter les autorités, dont le tir au canon prévu par le troisième devrait rappeler au lecteur, s'il l'avait oublié, que le discours n'est pas sérieux :

1°. Mettre une taxe d'un louis sur chaque fenêtre qui aura des volets empêchant la lumière d'entrer dans les appartements aussitôt que le soleil est sur l'horizon.

2°. Établir pour la consommation de la cire & de la chandelle dans Paris, la même loi salubre de Police qu'on a faite pour diminuer la consommation du bois pendant l'hiver qui vient de finir, placer des Gardes à toutes les boutiques de Ciriers & de Chandeliers, & ne pas permettre à chaque famille d'user plus d'une livre de chandelle par semaine.

3°. Faire sonner toutes les cloches des Églises au lever du soleil; & si cela n'est pas suffisant, faire tirer un coup de canon dans chaque rue, pour ouvrir les yeux des paresseux sur leur véritable intérêt.

La version longue, publiée en 1790 dans le journal *American Museum*, intercale un quatrième «règlement» entre les deux derniers : «Placer également des gardes pour arrêter tous les carrosses, &c. qui voudraient passer dans les rues après le coucher du soleil, à l'exception de ceux des médecins, chirurgiens et sages-femmes.»

Enfin, c'est en insistant sur le caractère novateur de sa découverte que Franklin termine son discours, après avoir déclaré qu'il ne prétendait en retirer aucun bénéfice pour lui-même. Ce désintéressement n'est pas seulement un ornement de plus que Franklin apporte à son texte; il correspond réellement à sa pensée. Dans son autobiographie publiée en 1869, il rapporte qu'en 1742, il s'était vu proposer un brevet au sujet d'un poêle de son invention. Mais il avait décliné cette offre selon le principe que, «comme nous retirons de grands avantages des inventions des autres, nous devons nous réjouir d'avoir l'occasion de rendre service à autrui par une de nos inventions; et ceci nous le ferons gratuitement et généreusement».

UN LECTORAT PERPLEXE

En 1784, le texte de Franklin fut très mal reçu par les lecteurs du *Journal de Paris*. Bien qu'aucune de leurs réactions n'apparaisse dans les colonnes de ce quotidien, nous le savons, car, dès le 27 avril, le bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, Barthélemy Mercier de Saint-Léger, avait, lui, adressé au journal une lettre enthousiaste publiée plus tard avec cette note de Mercier : «Non imprimée, parce que cette plaisanterie n'avait pas réussi, et que MM. du *Journal* ne voulaient pas la rappeler.» Il faut



dire que la lettre de Mercier débutait ainsi : «L'inestimable découverte annoncée dans le *Journal de Paris* d'hier, Messieurs, m'a pénétré d'admiration pour son auteur.» Et il poursuivait sur le même ton, renchérissant encore sur Franklin en faisant valoir que les économies ne concerneraient pas seulement l'éclairage, mais aussi le chauffage. On comprend qu'après avoir essuyé les protestations de beaucoup de lecteurs, les éditeurs du *Journal de Paris* n'avaient pas souhaité en rajouter.

En 1795, trois périodiques (*La Décade philosophique*, le *Mercure français* et le *Journal de Paris*) publièrent la lettre de Franklin, en version longue (d'ailleurs, curieusement, en la déclarant inédite...). Ils justifiaient cette publication par son intérêt économique dans un contexte devenu difficile. Ils ne furent pas contestés sur ce point, mais, le 3 décembre 1795, le *Journal de Paris* publia une lettre anonyme dont l'auteur était Pierre Louis Roederer. Connu pour son rôle politique, il reprochait à *La Décade* et au *Journal* d'avoir imprimé une lettre qu'ils n'avaient pas reçue de Franklin : «Sans doute, en la relisant, il en avait trouvé la plaisanterie froide et insipide, puisqu'il ne vous l'avait pas adressée, et bien des gens pensent qu'il avait raison.» Roederer craignait aussi que, «dans un moment [...] de ferveur républicaine tel que celui où nous nous trouvons, [...] on prît à la lettre et au sérieux, les expédients peu plaisants que Franklin ne propose pourtant que par plaisanterie».

Le *Journal* annonçait répondre «incessamment» à cette lettre, ce qu'il n'a pas fait, mais il en a publié une autre le 11 décembre, écrite par Quinquet en réaction à celle de Roederer. En n'oubliant pas de faire de la publicité pour ses lampes, le pharmacien y défendait l'idée

Sur cette illustration de la lettre de Franklin, parue en 1834, le dessinateur a placé au chevet du savant une lampe de Quinquet, qu'il n'était pas censé posséder ce matin-là.